

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 AVRIL 2026  
PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

-----  
(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-six et le 16 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 03 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Mairie, sous la présidence de Roger PORTMANN, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mesdames, Véronique BALLERAT, Patricia VAQUER, Christine TAILLANDIER, Isabelle HARDY, Mélanie BRANDON,  
Messieurs, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Laurent BOYER, Louis-Emmanuel VINCENT, Yannick DANIEL, Jean-Paul PITERS, Jean-Pierre POUX, Damien LE MOIGN

**Absent ayant donné pouvoir :** Laurence CIESLOK      donne pouvoir à      Roger PORTMANN  
   Annie VILLERS      donne pouvoir à      Laurent Boyer

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre POUX

**Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
- Délibération : Fongibilité des crédits
- Délibération : Taux de la fiscalité directe Locale 2026
- Délibération : Subventions pour l'année 2026
- Approbation et vote du CFU 2025 – Lotissement
- Affectation du résultat - Lotissement
- Vote du Budget primitif 2026 – Lotissement
- Approbation et vote du CFU 2025 - Commune
- Affectation du résultat - Commune
- Vote budget primitif 2026 - Commune
- Délibération : désaffectation d'un chemin rural - parcelle ZC12
- Délibération : Tarif de nettoyage de la salle polyvalente pour les associations de la commune
- Vidéoprotection
- Informations et Questions diverses

**Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h30.**

Le Conseil municipal **n'approuve pas** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 il sera représenté à la prochaine séance après correction.

**DELIBERATION : FONGIBILITES DES CREDITS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5217-10-6 ;  
Considérant que conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** à l'unanimité que Monsieur le Maire procède à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % à compter de l'exercice 2026, pour le budget de la Commune ainsi que le budget du Lotissement.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en application de cette délibération.

### **DELIBERATION : TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026**

Le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même titre que l'année 2025 pour l'année 2026 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) bâti 39,45 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) 43,45 %
- Taxe d'habitation (TH) 24,11 %

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité.

### **DELIBERATION : SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur Le Maire propose d'attribuer les subventions 2026 selon le tableau suivant pour un total de 3300 € aux associations sous réserve d'avoir reçu le bilan financier et le rapport moral.

TEAM CARPISTE ....	300€
BAMBINS DE LA COLONNE	300€
PETANQUE BRUEROISE	600€
MARCHE DE NOEL	300€
COOPERATIVE SCOLAIRE	200€
CROIX ROUGE	50€
LES RESTOS DU CŒUR	150€
LES AMIS DU PRIEURE	300€
BERRY FM	300€
TELETHON	300€
CLUB PHOTO	200€
CLUB DES RETRAITES	300€

### **DELIBERATION : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, présenté et contrôlé par Monsieur Roger PORTMANN, Maire de Bruère Allichamps, et par le comptable des finances publiques, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après et qui ont été adoptés à l'unanimité moins la voix de Monsieur Le Maire qui est sorti au moment du vote :

Résultat de l'exercice en section investissement : **-11 546,74 €**

Résultat de l'exercice en section de fonctionnement : **-2 663,22 €**

### **DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT – LOTISSEMENT**

A l'issue du vote du Compte Financier Unique 2025 du Lotissement, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 constate que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **-204 644,64 €** et un besoin de financement en investissement de **0,00 €**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

- inscription au compte 1068 : 0,00 €
- report du déficit de fonctionnement au compte 002 : -204 644,64 €
- report de l'excédent d'Investissement au compte 001 : 135 184,11 €

## DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les propositions pour le budget primitif 2026 établi par Monsieur Gilles BOYER, conseiller aux décideurs locaux des communautés de communes Cœur de France et Berry Grand Sud, il s'équilibre en recette et en dépenses à la somme de **204 781,42 €** pour la section de fonctionnement et à **146 730,85 €** pour la section d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	207 307,86 €	135 184,11 €
<b>RECETTES</b>	207 307,86 €	135 184,11 €

Le Conseil Municipal **ADOpte** ce budget à la majorité de **14 voix** « pour ».

## DELIBERATION : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, présenté et contrôlé par Monsieur Roger PORTMANN, Maire de Bruère Allichamps, et par le comptable des finances publiques, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après et qui ont été adoptés à l'unanimité moins la voix de Monsieur Le Maire qui est sorti au moment du vote :

Résultat de l'exercice en section investissement : **5 882,71 €**

Résultat de l'exercice en section de fonctionnement : **100 325,37 €**

## DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE

A l'issue du vote du Compte Financier Unique 2025 de la commune, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 constate que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **230 631,33 €** et un excédent en investissement de **10 974,08 €**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

- inscription au compte 1068 : 0,00 €
- report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 230 631,33 €
- report de l'excédent d'Investissement au compte 001 : 10 974,08 €

## DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE

Monsieur Le Maire après avoir présenté les propositions pour le budget primitif 2026 de la commune s'équilibrant en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	811 960,68 €	457 515,77 €
<b>RECETTES</b>	811 960,68 €	457 515,77 €

Le Conseil Municipal **ADOpte** ce budget à la majorité de **14 voix** « pour ».

## DELIBERATION : DESAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL – PARCELLE ZC12

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe DUBOIS souhaiterait acquérir le chemin communal parcelle ZC 12

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de procéder à la vente sous réserve de :

- faire constater la désaffectation du chemin
- procéder à la vente après enquête publique

Après délibération, le conseil municipal

- constate la désaffectation du chemin séparant la parcelle ZC 12 de 12 ares 73 ca au lieu-dit les Bordes, ce terrain jouxtant une parcelle lui appartenant, ce chemin ne servant plus au public
  - décide de procéder à la vente après enquête publique
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles
  - confirme que l'intégralité des frais de notaire et de géomètre sera à la charge de l'acquéreur et que le prix de vente devra couvrir les frais de l'enquête publique.
- Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée charge monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.

### DELIBERATION : TARIF DE NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est très mécontent vis-à-vis de la salle polyvalente, il n'est pas normal de faire un état des lieux à 22 heures surtout pour la trouver dans un état lamentable. Il faudrait que les associations laissent la salle dans le même état qu'ils l'ont trouvée. Les membres du conseil vont mettre en place de nouvelles dispositions concernant la location de celle-ci quitte à faire régler une prestation supplémentaire pour le nettoyage de la salle polyvalente auprès des différentes associations et des particuliers. Le sujet sera revu au prochain conseil pour prendre une décision finale.

### DELIBERATION : VIDEOPROTECTION

Ce dossier sera repris en totalité. Le plan de financement n'étant pas correct la demande de subvention FIPD n'a pas été faite alors qu'elle figure dans le plan de financement. Une nouvelle étude sera lancée. Monsieur Yannick DANIEL, 1<sup>er</sup> adjoint a la charge du dossier.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Guillaume TAILLANDIER a été contacté par l'entreprise DUVETS CŒUR DE France à la suite de tirs de fusil de chasse reçus sur le bâtiment. Un courrier est envoyé aux sociétés de chasse. L'Office National des Forêts (ONF) a exprimé son mécontentement face au retard dans la réalisation des affouages qui ne sont toujours pas achevés à ce jour. Monsieur GRIMAL président du comité du Cher du basket-ball va se renseigner pour faire classer le city stade en « playground » dans la base fédérale. L'équipe de basket « TANGO » serait intéressée pour faire un partenariat avec la commune – projet basket à 3.
- Mélanie BRANDON s'est rendue à une brocante dans une commune voisine ce week-end où une animation proposait aux enfants une structure gonflable avec un circuit de petites motos. Elle va se renseigner afin que cette animation puisse participer à la St Sylvain.
- Laurent BOYER a rendez-vous samedi à l'Abbaye de Noirlac pour Bourges 2028. Il souhaite écrire un courrier ou mettre en place une distribution de flyers à la population pour les inviter à faire partie de la commission culture afin de les mettre au cœur de l'action et de les faire participer aux événements. Il a également reçu par mail une proposition d'animation que voici : L'idée de « mon village invite l'humour© » qui a pour but d'amener l'humour à tout le monde. ArtiStF productions a sélectionné les jeunes artistes de demain, les plus drôles du moment mais aussi des artistes confirmés afin de pouvoir proposer des soirées où se succéderont 3 artistes d'univers différents afin de satisfaire tout le monde.
- Louis-Emmanuel VINCENT a diminué la température de la chaufferie de l'école pour la période des vacances scolaires il a également modifié les créneaux horaires pour le chauffage des différents bâtiments.
- Yannick DANIEL a commencé à étudier le dossier concernant la rénovation de la salle polyvalente. Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers de proposer une idée de plan avant le 30 mai.
- Damien LE MOIGN distribue à chacun une liste des partenaires financiers auprès desquels une demande de participation financière peut être déposée pour les futurs investissements de la commune.
- Jean-Paul PITERS informe qu'il y aura une manifestation au Prieuré d'Allichamps le 24 mai 2026.
- Roger PORTMANN informe qu'il a été en contact avec une personne extérieure qui lui a proposé de faire une étude complète sur les projets de la commune similaire à un courtier. L'entreprise LAUMONIER commencera les travaux des passages piétons dans 3 semaines. Il demande que l'on se renseigne pour l'aide à la licence et qu'elle soit mise en place pour septembre 2026.
- Monsieur Jean-Pierre POUX est élu nouveau président du SIRP Bruère – La Celle – Farges (Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique).
- Patricia VAQUER indique le départ d'une famille avec enfant dans la rue George Sand.

- Véronique BALLERAT communique aux membres du conseil que la réunion des associations a eu lieu le 31 mars 2026 afin de faire le point sur leurs besoins et les différentes manifestations à venir. Il a été demandé aux associations de remettre le plus rapidement possible leur bilan financier et moral afin de bénéficier d'une subvention. La commune est actuellement à la recherche de manèges pour les St Sylvain qui auront lieu en septembre, l'association des Bambins de la Colonne a proposé de faire une animation pour cet événement.

Un flyer sera créé concernant l'action sociale.

Un calendrier est disponible à la Mairie ; celui-ci réunit toutes les manifestations qui ont lieu dans la commune durant l'année et qui peut être mis à jour par les associations.

L'association du Marché de Noël fait une réunion le 27 avril 2026 à la salle polyvalente pour octobre rose.

La commission du fleurissement (Damien LE MOIGN, Véronique BALLERAT et Mélanie BRANDON) a fait le tour de la commune afin de cibler les futurs emplacements des implantations végétales.

- Guillaume TAILLANDIER souhaite faire une action pour le Téléthon en installant une benne à papiers.
- Lors d'un précédent conseil un problème de voisinage avait été évoqué par Christine TAILLANDIER, elle demande la procédure à suivre afin de solutionner le problème. Roger PORTMANN demande d'alerter les services sociaux. Véronique BALLERAT propose de rendre visite à cette personne avant d'alerter les services sociaux.
- Roger PORTMANN indique qu'il a rendez-vous avec la société AXA pour la mutuelle communale.

**La séance est levée et se termine à : 22h40**

**Prochaine date du conseil municipal : /**

Secrétaire de séance,  
Jean-Pierre POUX

Maire,  
Roger PORTMANN



